



# AVIS AU PUBLIC

## Enquête publique « Schwaarzbaach »

Loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant  
la protection de la nature et des ressources naturelles

Conformément à l'article 40 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, il est porté à la connaissance du public que le dossier « Schwaarzbaach » a été déposé :

- Objet** Avant-projet de règlement grand-ducal déclarant zone protégée d'intérêt national sous forme de réserve naturelle et de corridor écologique la zone « Schwaarzbaach »
- Territoire** Communes de Colmar-Berg et Mertzig

Le dossier et les plans y afférents sont déposés à l'inspection du public au Secrétariat communal de Mertzig pendant 30 jours, à partir du 21 mai 2025.

Sous peine de forclusion, toute réclamation contre le projet pré-décrit doit être adressée par écrit au Collège des Bourgmestre et Échevins jusqu'au 20 juin 2025 au plus tard.

Le Collège des Bourgmestre et Échevins,

Mike Poiré, Bourgmestre  
Stefano D'Agostino, Échevin  
Lex Schwind, Échevin